

# rappor du président du jury

## Concours et examens



Filière culturelle

## CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL SESSION 2023

*Le concours de bibliothécaire territorial 2023, est organisé par le Service interrégional des concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de Loire.*

### I - Concours de bibliothécaire territorial

#### A - Calendrier

Période d'inscription	10 janvier 2023 au 23 février 2023
Période de pré-inscription en ligne	10 janvier 2023 au 15 février 2023
Date limite de validation de l'inscription	23 février 2023
Epreuves écrites d'admissibilité	23 mai 2023
Réunion de jury d'admissibilité	6 juillet 2023
Epreuves orales d'admission	Les 19, 20, 26, 27 et 28 septembre 2023
Réunion de jury d'admission	28 septembre 2023

#### B – Inscriptions

La période d'inscription au concours s'est déroulée du 10 janvier au 15 février 2023, pour la période de préinscription avec une date limite de validation fixée au 23 février 2023.

Sur les 399 candidats qui se sont préinscrits au concours entre le 10 janvier 2023 et le 15 février 2023, 348 candidats ont validé leur inscription dans les délais requis.

Sur ces 348 candidats :

- 9 candidats du concours externe n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas la condition de diplôme requise ;
- 1 candidat du concours externe a fait une demande d'équivalence et a obtenu une décision défavorable ;
- 5 candidats du concours interne n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions requises (ancienneté, position d'activité) ;
- Et 12 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 321 candidats ont été admis à concourir et convoqués aux épreuves écrites, selon la répartition suivante :

- 201 candidats au concours externe
- 120 candidats au concours interne.

### C - Postes ouverts

Pour cette session 2023, seule la spécialité « Bibliothèques » est ouverte pour 20 postes :

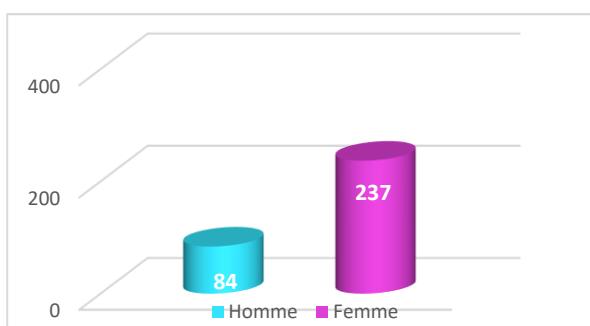
- 14 postes pour le concours externe
- 6 postes pour le concours interne.

## II – Candidats convoqués

### A - Origine géographique

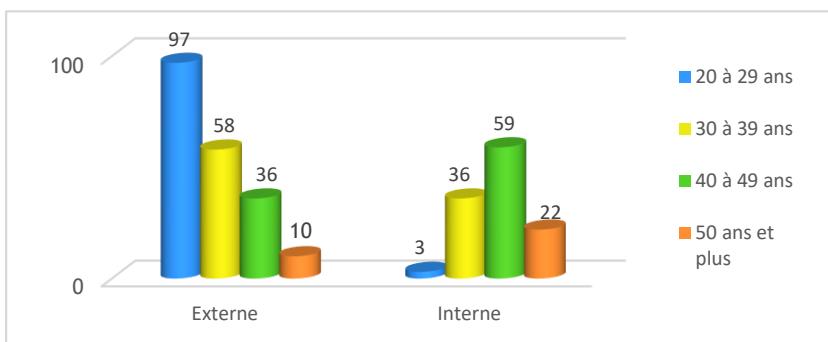
Départements	Effectifs	Taux
Côtes d'Armor	17	113 soit 35.20 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	26	
Ille et Vilaine	48	
Morbihan	22	
Loire-Atlantique	34	75 soit 23.36 % des convoqués domiciliés en Pays de Loire
Vendée	12	
Maine et Loire	16	
Mayenne	4	
Sarthe	9	56 soit 17.45 % des convoqués domiciliés en Normandie
Calvados	22	
Eure	6	
Seine-Maritime	17	
Manche	7	77 soit près de 23,99 % des convoqués domiciliés hors Bretagne, Pays de Loire et Normandie
Orne	4	
Hors Interrégion du grand ouest		

### B - Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des candidats convoqués (73.83%).

## C - Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats convoqués, toutes voies de concours confondues, est de 37 ans.

## III – Epreuves écrites d'admissibilité

### A – Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 23 mai 2023 à l'Espace Aumaillerie à La Selle en Luitré et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les candidats ayant bénéficié d'un aménagement d'épreuve accordé par un médecin agréé.

Sur les 321 candidats convoqués, 167 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 52,02 %.

	Concours Externe			Concours Interne		
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents	
		Note de synthèse	Composition		Etude de cas	Note de synthèse
	201	97	94	120	70	70
Taux d'absentéisme à la 1 <sup>ère</sup> épreuve	51,74 %			41,67 %		

### B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

## **1 - Correction des deux épreuves écrites du concours EXTERNE**

### **• La note de synthèse**

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : « *Rédaction d'une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription :* »

- soit sur les lettres et les sciences humaines ;
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques ».

Durée : 4h ; coefficient 2

### **Pour les 81 candidats ayant fait le choix « Lettres et Sciences Humaines »**

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein des services de la commune de Cultureville. Le Directeur de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des chercheurs dans la mise en place des politiques publiques ».

### **Pour les 6 candidats ayant fait le choix « Sciences exactes et naturelles et les techniques »**

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein de la ville de Cultureville. La directrice de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le métavers. »

### **Pour les 10 candidats ayant fait le choix « Sciences Juridiques, Politiques et Economiques »**

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein des services de la commune de Cultureville. La directrice de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les impacts négatifs du tourisme. »

### **Résultats de l'ensemble de cette épreuve écrite**

Choix Epreuves	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Lettres et Sciences Humaines	81	<b>9,92</b>	15,00	0,00	4
Sciences exactes et naturelles et les techniques	6	<b>9,33</b>	12,50	7,00	0
Sciences Juridiques, Politiques et Economiques	10	<b>11,10</b>	17,00	7,00	0
Totaux	97	<b>10,00</b>	/		4

Au regard des résultats de cette épreuve, 4 candidats du concours externe ont obtenu une note éliminatoire.

### **Observations générales des correcteurs concernant l'option « Lettres et Sciences Humaines » :**

Le sujet proposé a été jugé très pertinent par les correcteurs, sujet en lien avec la réalité du terrain et avec une problématique récurrente sur des postes de direction. Cependant, l'exercice de la note de synthèse reste encore mal maîtrisé par un grand nombre de candidats. L'analyse du sujet est souvent trop superficielle, ce qui limite la qualité de la réponse. Pour progresser, il est vivement conseillé aux futurs candidats de structurer

clairement leurs propos, d'éviter la paraphrase (c'est-à-dire de répéter le contenu sans l'analyser), et de porter une attention particulière à la qualité de la langue, notamment à l'orthographe.

#### **Observations générales des correcteurs concernant l'option « Sciences exactes et naturelles et les techniques » :**

Le sujet proposé était d'actualité et bien conçu, avec un dossier composé d'articles variés et faciles à comprendre. Cela offrait aux candidats une base intéressante pour développer leur réflexion.

Cependant, les copies dans leur ensemble sont moyennes. Beaucoup de candidats se sont concentrés principalement sur les aspects techniques du sujet, en négligeant des dimensions pourtant essentielles comme les enjeux éthiques.

#### **Observations générales des correcteurs concernant l'option « Sciences Juridiques, Politiques et Economiques » :**

Le sujet proposé était jugé très intéressant par les correcteurs, en lien avec des enjeux actuels. Le dossier documentaire offrait une diversité de sources accessibles, permettant aux candidats de construire un argumentaire solide à partir des documents.

La majorité des candidats a bien compris les attentes de l'épreuve, ce qui est encourageant. Toutefois, certaines copies ne respectent pas la forme attendue pour une note de synthèse, tandis que d'autres présentent des faiblesses en syntaxe et en orthographe. Le niveau global reste donc assez hétérogène. Pour progresser, il est recommandé aux futurs candidats de bien se familiariser avec les exigences formelles de l'exercice, de structurer clairement leur propos et de soigner la qualité de leur expression écrite.

##### **• La composition**

Le libellé réglementaire de cette épreuve pour la spécialité bibliothèques est le suivant : « *Une composition portant sur l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles* ». Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Les réseaux de bibliothèques [...] ne prétendent [nullement] à une quelconque uniformité. Ce qui les rapproche en revanche [...] reste bien plutôt l'ambition commune d'une desserte qualitative de l'usager, l'aspiration générale à une offre de services à la fois étayée et ciblée, au plus près des besoins des publics, soucieuse de leur émancipation. En tant que bibliothécaire territorial, que pensez-vous de cette affirmation de David-Georges Picard, dans l'avant-propos à l'ouvrage *Les Bibliothèques dans les mutations territoriales* paru en 2019 ? »

#### **Résultats de cette épreuve écrite**

Epreuve	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Composition	94	9,86	17,50	0,00	8

#### **Observations générales des correcteurs :**

Le sujet proposé était particulièrement pertinent, en lien direct avec les enjeux actuels des bibliothèques. Il permettait d'évaluer à la fois les connaissances des candidats et leur capacité à construire une réflexion argumentée, comme attendu dans cette une épreuve.

Certains candidats semblent manquer de méthodologie. Il est essentiel de respecter les attendus formels de l'exercice : une copie bien structurée doit s'appuyer sur une problématique clairement formulée, introduite par une contextualisation, suivie d'une annonce de plan explicite.

Les correcteurs attirent également l'attention sur un écueil fréquent : celui de dresser un simple catalogue des missions des bibliothèques, sans mise en perspective ni lien avec la problématique posée. Pour progresser, les candidats sont invités à développer une réflexion personnelle, structurée et argumentée, en lien direct avec le sujet.

## 2 - Correction des deux épreuves écrites du concours INTERNE

- L'étude de cas

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : « *Une étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque* ». Durée : 4h ; coefficient 3

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein du réseau municipal de Cultureville, commune d'environ 112 000 habitants comprenant une médiathèque centrale et trois annexes de quartier.

Afin de répondre à l'évolution des besoins de la population, l'exécutif a pour projet la construction, à l'horizon 2028, d'une nouvelle médiathèque de centre-ville proposant des services innovants. Les élus sont par ailleurs engagés dans une démarche « zéro déchet » et souhaitent l'appliquer à la médiathèque. Vous êtes intégré au groupe-projet, qui s'interroge sur la pertinence qu'il y aurait à proposer un service d'échange et/ou de prêt d'objets autres que les livres ou documents audiovisuels.

Dans ce cadre, le chef de projet vous charge d'une réflexion autour de ces nouveaux services, assortie de solutions opérationnelles pour leur déploiement en réponse aux besoins de la population de Cultureville durant les vingt prochaines années ».

### Résultats de cette épreuve écrite

Epreuve	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Etude de cas	70	11,70	17,00	6,75	0

### **Observations générales des correcteurs :**

Le sujet proposé est en lien avec des problématiques actuelles et correspond pleinement aux attentes de l'épreuve.

Les correcteurs ont pu apprécier certaines copies de qualité, dans lesquelles les candidats ont su adopter une approche globale du sujet. Ces copies se distinguent par une réflexion approfondie sur les missions des bibliothèques et le rôle du professionnel, tout en mobilisant une méthodologie de projet pertinente et des connaissances solides.

En revanche, de nombreuses copies ont montré des difficultés à structurer une véritable démarche de projet, se contentant souvent d'en évoquer les grandes lignes sans réelle prise de recul. Il est donc essentiel que les candidats prennent le temps de bien lire et comprendre l'intitulé du sujet, afin de démontrer leur capacité à analyser, problématiser et proposer une réponse construite et argumentée.

- La note de synthèse

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : « *Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription :*

- soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales ;
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques ».

Durée : 3h ; coefficient 2

**Pour les 63 candidats ayant fait le choix « Lettres et Sciences Humaines et sociales »**

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein des services de la commune de Cultureville. La directrice de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les droits culturels. »

#### **Pour les 5 candidats ayant fait le choix « Sciences exactes et naturelles et les techniques »**

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein de la ville de Cultureville. La directrice de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les « low-tech ». »

#### **Pour les 2 candidats ayant fait le choix « Sciences juridiques, politiques et économiques »**

Le sujet pour cette session 2023 est le suivant :

« Vous êtes bibliothécaire territorial au sein de la médiathèque de la commune de Cultureville. La directrice de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les nouveaux enjeux de la conquête spatiale. »

#### **Résultats de l'ensemble de cette épreuve écrite**

Choix Epreuve	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Lettres et Sciences Humaines	63	<b>9,81</b>	16,00	5,00	0
Sciences exactes et naturelles et les techniques	5	<b>9,80</b>	13,50	7,50	0
Sciences Juridiques, Politiques et Economiques	2	<b>13,25</b>	15,00	11,50	0
TOTAL	70	<b>10,95</b>	/		0

#### **Observations générales des correcteurs pour l'option « Lettres et Sciences Humaines et sociales » :**

Le sujet proposé a été jugé pertinent par les correcteurs, car il est directement lié aux réalités du travail en médiathèque et adapté aux missions des bibliothécaires. Il offrait une belle opportunité de mobiliser des connaissances professionnelles tout en développant une réflexion structurée.

Cependant, de nombreux candidats ont eu des difficultés à prendre du recul et à analyser l'ensemble des dimensions du sujet. L'approche est souvent restée trop descriptive, sans mise en perspective suffisante. Les correcteurs recommandent donc aux futurs candidats de bien travailler la méthodologie de la note de synthèse : il s'agit d'un exercice qui demande à la fois rigueur, capacité d'analyse et structuration claire des idées.

#### **Observations générales des correcteurs pour l'option « Sciences exactes et naturelles et les techniques » :**

Le sujet proposé était en lien avec des enjeux actuels, et le dossier documentaire comportait des articles variés et accessibles, facilitant la compréhension du thème. La thématique du « low tech », bien qu'intéressante et pertinente dans le contexte des bibliothèques, a parfois été difficile à appréhender pour certains candidats, car elle reste encore peu connue.

Pour mieux réussir ce type d'épreuve, les correcteurs recommandent aux futurs candidats de se préparer à aborder des sujets émergents, en développant leur culture professionnelle et en travaillant la méthodologie de la note de synthèse. Cela leur permettra de mieux structurer leur réflexion et de prendre du recul face à des thématiques nouvelles.

## **Observations générales des correcteurs pour l'option « Sciences juridiques, politiques et économiques » :**

Le sujet proposé était en lien avec des problématiques actuelles, et les correcteurs ont souligné la qualité et l'équilibre du dossier documentaire, composé d'articles variés et accessibles.

La majorité des candidats a bien compris les attentes de l'épreuve, ce qui est encourageant. Toutefois, certaines copies ne respectent pas les exigences formelles de la note de synthèse, tandis que d'autres présentent des fragilités en syntaxe et en orthographe. Pour progresser, il est recommandé aux futurs candidats de bien se familiariser avec les attendus méthodologiques de l'exercice et de veiller à la clarté et à la qualité de leur expression écrite.

### **C - Candidats admissibles**

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit :

Concours externe		Concours interne	
Seuil sur 20	Nb d'admissibles	Seuil sur 20	Nb d'admissibles
10,75	34	12,90	21

**Soit 55 candidats admissibles**

## **IV - Epreuves d'admission**

### **A – Les épreuves facultatives**

Les décrets portant organisation de ces concours de bibliothécaire prévoient la possibilité, au moment des inscriptions, de choisir une épreuve facultative d'admission parmi :

**1° une épreuve écrite de langue**, comportant la traduction :

- soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
  - soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.
- (durée : 2h ; coefficient 1)

**2°une épreuve de traitement automatisé de l'information**

(durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

Seuls les points excédant la note de 10 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie COVID-19, le décret n°2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 a supprimé les épreuves facultatives d'admission des concours externe et interne de bibliothécaire territorial pour cette session 2023.

## B – L'épreuve orale d'entretien avec le jury

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 19, 20, 26, 27 et 28 septembre 2023 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Cette épreuve consiste en « une épreuve de conversation permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale ».

(durée de la préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien ; coefficient 3)

### Résultats de cette épreuve orale d'admission

Voie de concours	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	31	10,32	18.00	4.00	4
Interne	21	11,21	18,50	6.00	0

4 candidats sont concernés par l'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, qui stipule que : « Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

### Observations des membres du jury :

Le jury a eu le plaisir d'échanger avec plusieurs candidats très solides, qui ont démontré une excellente maîtrise des connaissances professionnelles et institutionnelles. Leur curiosité intellectuelle, leur capacité à se projeter dans les enjeux actuels du métier, ainsi que leur vision globale du rôle du bibliothécaire ont été particulièrement appréciées. Ces candidats ont su convaincre le jury de leur aptitude à occuper un poste de catégorie A.

Cependant, le jury constate que, dans l'ensemble, la préparation à cette épreuve orale reste insuffisante. De nombreux candidats – notamment issus du concours interne – ont eu tendance à paraphraser le texte tiré au sort sans en dégager une problématique claire ni prendre de recul.

Les membres du jury soulignent également un manque de culture générale et professionnelle.

Le jury regrette également que certains candidats internes aient une vision trop restreinte de leur métier, centrée uniquement sur leur poste actuel, sans ouverture vers d'autres missions ou enjeux du domaine. Enfin, des lacunes en matière de management ont été fréquemment observées, ce qui souligne l'importance de se préparer à ces dimensions essentielles des postes de catégorie A.

## C - Candidats admis

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et après avoir examiné l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

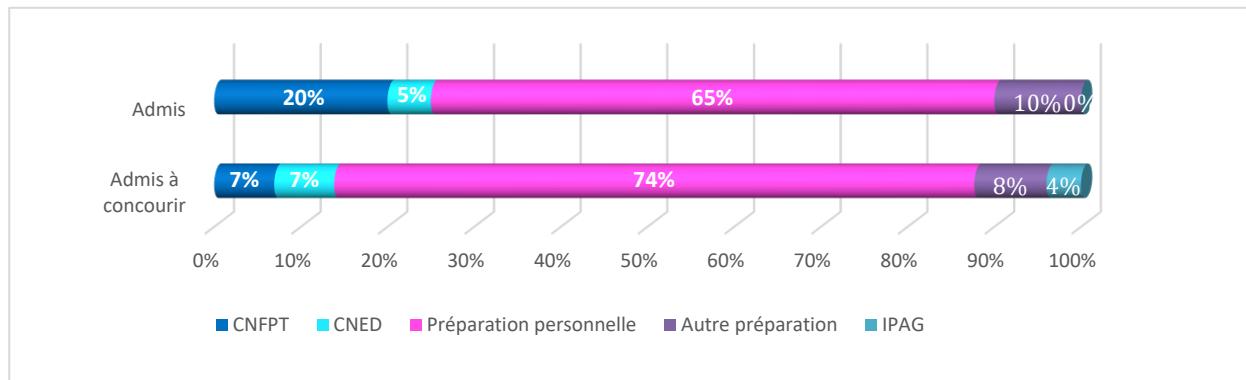
Concours externe		Concours interne	
Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
12.57	13	14.00	7

Soit 20 candidats admis

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 20 candidats admis :

- 10 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 50 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 10 %,
- 3 a déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED : 15 %,
- 5 ont précisé autre préparation : 25 %.



Les 20 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 40 % de niveau 7 (Bac +5),
- 55 % de niveau 6 (Bac +3 ou 4).

Et pour 5% d'entre eux, être père ou mère de trois enfants.

## V - Analyse et conclusion

Le jury tient tout d'abord à féliciter les 20 lauréats de cette session 2023. Leur réussite témoigne d'un bon niveau de culture générale, d'une solide connaissance de l'environnement professionnel – en particulier du cadre territorial – ainsi que de compétences en management adaptées aux responsabilités d'un poste de catégorie A dans la fonction publique territoriale.

Le jury souhaite également rappeler que ce concours reste exigeant et sélectif. Il a été constaté que de nombreux candidats, notamment issus du concours interne, n'étaient pas suffisamment préparés. Certains semblent penser que leur expérience professionnelle suffit à convaincre, sans prendre pleinement la mesure des attendus du concours. Or, une préparation rigoureuse, une ouverture d'esprit et une capacité à prendre du recul sont essentielles pour réussir.

Le jury encourage vivement les futurs candidats à élargir leur vision du métier, à s'intéresser aux enjeux actuels du secteur, et à développer leurs compétences en management, qui sont désormais incontournables dans les fonctions de cadre.

Enfin, la présidente du jury adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des correcteurs et membres du jury pour leur engagement, leur disponibilité et leur professionnalisme, qui ont permis le bon déroulement de cette session du concours.

Fait à Thorigné-Fouillard,  
La Présidente du jury

Albane LEJEUNE  
Conservateur territorial des bibliothèques –  
Saint-Brieuc Armor Agglomération (22)